

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 018_2026

Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dimanche vingt-deux mars à onze heures ;

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, affiché à la mairie et sur le site le 17 mars 2026.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Catherine GOEDGEBUER ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Kelly CORNARD ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Étaient absent non excusés :

Secrétaire de séance : Catherine GOEDGEBUER

Fin de séance : 12h10

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Création d'un poste de conseiller municipal sans délégation –
Désignation du titulaire**

VU :

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire a le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, lorsque les adjoints sont tous titulaires d'une délégation, à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal.

Afin d'optimiser la répartition des compétences au sein de l'équipe municipale et de renforcer l'efficacité de l'action publique locale, il est proposé de créer un poste de conseiller municipal sans délégation. Les missions confiées à ce conseiller seront précisées par arrêté du maire, dans le respect des attributions définies par le CGCT.

Les membres proposés pour ces délégations sont :

Mr Clément WALBROU

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité (15 votes)

- **Autoriser** la création d'un poste de conseiller municipal sans délégation.
- **Approuver** la désignation du membre suivants en qualité de conseiller municipal sans délégation :

M. Clément WALBROU

- **Autoriser**, Madame le Maire, à prendre tout arrêté nécessaire pour définir précisément les compétences attribuées au conseiller municipal sans délégation,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

